



O I D P

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

RÈGLEMENT INTERNE



Préambule

I Objectifs

II Composition

III Organisation

IV Fonctionnement



Préambule

L'Observatoire international de la démocratie participative (ci-après, OIDP) est né en 2001 dans le cadre des projets de coopération décentralisée du programme URB-AL de la Commission européenne. Depuis 2006, l'OIDP travaille en partenariat avec l'organisation Cités et gouvernements locaux unis, contribuant de nos jours au développement de la production de connaissances innovantes au service des gouvernements locaux dans le domaine de la démocratie participative.

En novembre 2011, l'OIDP reprend et met l'accent sur son premier objectif de constituer un espace de production de connaissances et d'échange d'expériences utile pour les villes faisant partie du réseau (R+D). Ainsi, l'OIDP fait sien le défi de la réflexion en matière de démocratie participative sur le plan mondial dans le but d'innover et d'être en mesure de recommander la mise en œuvre de politiques précises aux administrations publiques partout dans le monde, notamment les locales, et ce, en faisant de l'échange d'expériences sa principale base de travail.

Son objet d'étude est la Démocratie participative et plus particulièrement au niveau local. Par démocratie participative, on entend l'implication des citoyens dans la gouvernance des affaires publiques, au-delà de l'élection de ses représentants. Parmi les sujets qui seront abordés par l'OIDP se trouvent la participation citoyenne, le concept de gouvernement ouvert, la transparence politique et l'ouverture de données, le rôle des organisations appartenant à la société civile et tout autre thème lié.

I OBJECTIFS

Les objectifs de l'Observatoire sont les suivants :

1. Agir en qualité de **principal réseau de villes et d'institutions du monde** en matière de participation citoyenne.
2. Promouvoir la **diffusion de la démocratie participative**, entendue comme l'implication des citoyens dans la gouvernabilité, en récupérant la confiance de ceux-ci en les institutions démocratiques et en leurs représentants politiques.
3. Stimuler la **coopération entre les gouvernements** locaux, en se fondant sur l'**échange d'expériences** de démocratie participative à l'échelle municipale. Dans ce but, une banque d'expériences est gérée, ainsi que tout autre mécanisme pouvant faciliter l'atteinte de cet objectif.



4. **Coopérer avec les gouvernements locaux afin de rechercher des ressources** pour l'application et le développement des expériences objet de cet Observatoire.
5. Gérer un **programme d'activités** afin d'assumer la diffusion de tous les événements et programmes pouvant intéresser les membres de l'OIDP (gouvernements locaux, organisations appartenant à la société civile et centres de recherche).
6. Gérer un **espace d'informations** sur lequel seraient partagées les nouveautés revêtant un intérêt pour notre domaine.
7. Avancer dans les **études, la réflexion et l'application politique des concepts et des pratiques de démocratie participative, régénération démocratique et des nouveaux modèles de gouvernance**. Dans ce domaine, l'éducation civique, le soutien aux acteurs locaux et la promotion des budgets participatifs seront encouragés.
8. **Élargir l'Observatoire** à tous les gouvernements locaux, centres de recherche et organisations appartenant à la société civile d'une quelconque zone du monde qui partagent nos objectifs.
9. **Construire des alliances et des accords stratégiques** avec d'autres acteurs importants tels que des centres de recherche et des organisations appartenant à la société civile.
10. Établir un **mécanisme de suivi concernant l'état de la démocratie participative** dans le monde et publier un rapport annuel à ce sujet.

II COMPOSITION

L'Observatoire sera composé de partenaires et de collaborateurs.

LES PARTENAIRES :

Pourront être partenaires tous les gouvernements et organismes locaux ou entités locales qui s'engageront volontairement à promouvoir la démocratie participative dans leurs domaines propres et collaboreront afin d'atteindre les objectifs de l'Observatoire.



COLLABORATEURS :

Seront collaborateurs tous les organismes, organisations et institutions qui s'engageront volontairement à promouvoir la démocratie participative et désireux de collaborer au développement des objectifs de l'Observatoire. Nous soulignons deux types de membres collaborateurs : les centres de recherche et les organisations appartenant à la société civile.

III Organisation

- **Présidence** : Mandat annuel.

Elle incombera à un gouvernement local. Sa principale fonction consistera à organiser la Conférence annuelle.

- **Secrétariat général** : Mandat de 3 ans

Il incombera à un gouvernement local partenaire, pour une durée de 3 ans renouvelables, et aura pour fonctions de :

- Gérer le site Internet de l'Observatoire
- Gérer la banque d'expériences
- Gérer la banque de ressources
- Gérer le programme d'activités et les informations
- Coordonner la Distinction OIDP
- Coordonner les différentes activités de l'Observatoire
- Coordonner les différents bureaux régionaux
- Représenter l'Observatoire auprès des différentes instances avec lesquelles celui-ci serait en rapport.



- **Comité de coordination** : Formé par la Présidence annuelle, le Secrétariat général et les Bureaux régionaux. Il a pour fonction de diriger l'OIDP durant les périodes comprises entre les assemblées.

- **Bureaux régionaux** : les antennes régionales sont des bureaux responsables de l'OIDP dans une zone géographique déterminée. Ils ont pour fonction de représenter l'OIDP dans cette zone concrète, de rechercher de nouveaux membres et de tisser des alliances avec des organisations régionales.

- **Assemblée générale des membres** : il s'agit de la réunion des membres de l'OIDP.

Fonctions : Élection des organes de direction (Présidence, Secrétariat général, Comité de coordination,...), présentation des rapports de gestion et approbation du plan de travail.

IV FONCTIONNEMENT

1. *Travail virtuel* : s'agissant d'une organisation ayant un rayonnement international, le travail virtuel est fondamental pour le fonctionnement de l'OIDP. L'Observatoire utilisera les mécanismes disponibles par le biais de son site internet, des réseaux sociaux et d'autres plateformes numériques pour les communications et les débats entre ses partenaires.

2. Une *réunion annuelle* sera organisée, à laquelle assisteront les partenaires, dans l'une de leurs communes, afin d'élaborer et d'approuver les objectifs annuels.

3. Des *groupes spécifiques de travail* pourront être constitués afin que, de manière présentielle ou virtuelle, ils puissent développer des aspects spécifiques de l'Observatoire.